

Pourquoi adhérer à l'ALEC de l'Eure?

- ✓ soutenir les projets de l'association
- ✓ marquer votre engagement d'écocitoyen
- ✓ être informé des activités de l'association
- ✓ recevoir des informations sur les événements régionaux, voire nationaux, ayant trait aux problématiques de l'énergie et de l'environnement
- ✓ participer aux activités de l'association
- ✓ recevoir notre lettre d'information
- ✓ profiter du centre de documentation en empruntant gratuitement les livres et revues spécialisés

Qui peut adhérer?

Tout le monde peut adhérer.

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de 3 mois pour éventuellement refuser une nouvelle adhésion.

Cotisations pour devenir membres actifs:

- Etudiants, demandeurs d'emploi..... 10 €
- Particuliers 15 €
- Associations non professionnelles (consommateurs, APNE...) & établissements scolaires et universitaires 40 €
- Autres publics Nous contacter

66% du montant des cotisations, dons, et abandon exprès de revenus ou de produits, par des particuliers ou des entreprises au profit de l'association, est **déductible des impôts** (dans la limite de 20% du revenu imposable) puisque l'ALEC de l'Eure est reconnue d'intérêt général.

(((Bulletin d'adhésion 2016)))

Prénom, Nom :

Organisme :

Adresse :

.....

Téléphone :Fax :

e-mail :

Catégories :

- Particuliers
- Associations de consommateurs
- Associations de protection de la nature et de l'environnement
- Etablissements scolaires, universitaires ou de formation
- Autres publics

Je souhaite :

- adhérer à l'ALEC de l'Eure
- recevoir un exemplaire des statuts
- recevoir un reçu fiscal

Date: Signature:

Merci de bien vouloir nous renvoyer ce bulletin accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure à l'adresse suivante:

ALEC de l'Eure – 20, rue du Maréchal Foch
BP 111- 27401 Louviers Cedex